

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 506 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Lévy au 3 rue Auber à Paris 9e.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Lévy au 3 rue Auber à Paris 9^e ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Lévy au 3 rue Auber à Paris 9e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En 1871 Michel Lévy 1821-1875 a installé dans cet immeuble la maison Michel Lévy Frères devenue en 1876 les éditions Calmann-Lévy qui sont restées à cette adresse jusqu'en 2002.».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO